

A l'Eau le Burkina Faso !

A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde !



En finir avec ce drame humain

Labellisé



MARSEILLE, FRANCE '12

Forum National de l'eau et de l'assainissement

**Du 20 au 22 décembre 2011
sur le site du SIAO - Ouagadougou**

MEMORANDUM



Organisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

MEMORANDUM DU FORUM NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT TENU A OUAGADOUGOU DU 20 AU 22 DECEMBRE 2011

En vue de préparer la participation du Burkina Faso au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a organisé les 20, 21 et 22 décembre 2011 à Ouagadougou, le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement. Au-delà d'une concertation entre plus de 400 participants pour parler d'une même voix et porter le message du Burkina Faso à Marseille, le Forum national a été un espace de mobilisation et d'expression citoyenne, de dialogue ouvert entre les parties prenantes autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement. Le forum a mobilisé notamment : le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, le Ministère des Ressources Animales, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les autorités parlementaires, les usagers, les citoyens, les ONG et associations, les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux, les leaders religieux et coutumiers, les personnalités artistiques et culturelles, les opérateurs publics, privés et associatifs, les institutions de recherche et les institutions de formation. Le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement marque donc une avancée significative dans la gouvernance nationale de l'eau et de l'assainissement.

Les participants au forum ont échangé sur des sujets majeurs et retenu les principales recommandations ci-après :

1. Pour améliorer les politiques, les stratégies et l'environnement juridique et institutionnel de la gestion de l'eau et de l'assainissement

- Rehausser le niveau d'ancrage institutionnel/administratif du Conseil National de l'Eau pour valoriser la transversalité et la pluri dimensionnalité des enjeux de l'eau ;
- Répertoire et mettre en œuvre tous les outils règlementaires et les solutions techniques existants pour optimiser la gestion de l'eau et mieux équilibrer les différents usages ;
- Parachever la mise en œuvre de la loi d'orientation sur l'eau en adoptant les textes et décrets d'application complémentaires ;
- Réviser la loi d'orientation sur l'eau pour prendre en compte les aspects liés à l'assainissement ;

- Créer les conditions favorables à la mise en œuvre du droit à l'eau (implication des populations dans l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires, mise en œuvre de mesures incitatives et coercitives, mise en œuvre de mécanismes de recours, etc.);
- Développer des stratégies claires de ciblage des populations les plus démunies des zones périurbaines et rurales ;
- Fixer des objectifs et établir des indicateurs d'équité, de subsidiarité, de qualité et de pérennité des services d'eau potable et à d'assainissement ;
- Développer des solutions concrètes pour la gouvernance de l'assainissement au niveau national en cohérence avec le cadre existant pour l'eau, l'hygiène et la santé ;
- Adosser les réglementations sur une vision prospective en tenant compte des pratiques et du niveau de développement scientifique et technologique ;
- Créer un cadre institutionnel approprié pour la gestion des boues de vidange.

2. Pour améliorer le financement de l'eau et de l'assainissement

- Engager une réflexion profonde et développer des solutions concrètes pour mieux mobiliser les financements endogènes/locaux ;
- Assurer l'opérationnalisation de la Contribution Financière pour l'Eau, qui constitue un nouveau mécanisme national pour accompagner la mobilisation des ressources endogènes pour le financement de l'eau ;
- Valoriser et promouvoir les financements de la coopération décentralisée au niveau national et international ;
- Soutenir les Communes pour la mobilisation des financements de coopération décentralisée ;
- Promouvoir de nouveaux mécanismes de financements, en mobilisant les institutions financières (prêt, garantie, etc.) et en suscitant des partenariats publics/privés, pour améliorer le développement et la gestion du service de l'eau et de l'assainissement ;
- Renforcer le transfert des ressources financières nationales destinées aux collectivités pour le développement et la gestion des services d'eau et d'assainissement ;
- Améliorer le suivi de l'exécution des conventions de financements (cellule de veille) ;
- Définir et mettre en œuvre des mesures concrètes pour augmenter les taux d'absorption des financements disponibles.

3. Pour améliorer les conditions de développement et la gestion des services d'eau et d'assainissement

- Opérationnaliser et systématiser l'assistance technique et financière de l'administration centrale et de ses démembrements locaux pour soutenir la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales dans l'organisation, la gestion et le développement des services d'eau potable et d'assainissement ;
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre, la gestion et le développement des partenariats techniques et financiers de coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement ;
- Valoriser le Centre des Métiers de l'Eau de l'ONEA comme dispositif de formation et de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau potable et d'assainissement ;
- Développer et soutenir la mise en œuvre de modalités opérationnelles de l'intercommunalité (élaboration et mise en œuvre des décrets d'application) avec des indications précises pour faciliter la mutualisation des moyens et des ressources dans la gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- Promouvoir les NTIC dans les communes pour faciliter les contacts et les recherches de partenaires avec les pays du Nord ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour former les nouveaux élus locaux issus des élections municipales de 2012 pour éviter une rupture dans la dynamique déjà amorcée dans la gestion des questions AEPA;
- Alléger les procédures de passation de marchés pour faciliter l'exécution des différents travaux et services dans le domaine de l'AEPA ;
- Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation des services en mettant à profit les solutions techniques des GSM (téléphonie mobile) ;
- Renforcer les actions sur l'assainissement des eaux usées ;
- Mettre à l'échelle le mécanisme de délégation de gestion du service public de l'eau expérimenté par l'ONEA dans les zones périurbaines de Ouagadougou ;
- Développer les modalités opérationnelles et concrètes de contrôle et de régulation de la délégation de service par l'autorité publique responsable de l'eau et d'assainissement ;
- Créer un environnement favorable et incitatif à toutes les parties prenantes (publique, privée ou associative) pour le développement des services d'eau et d'assainissement quel que soit le modèle de gestion mis en œuvre ;
- Engager très rapidement la mise en œuvre de la Réforme de la gestion des services d'eau en milieux rural et semi-urbain sur toute l'étendue du territoire ;

- Renforcer la collaboration entre les OSC et les pouvoirs publics dans l'organisation, la gestion et le développement des services en veillant aux responsabilités spécifiques et avantages comparatifs de chaque partie ;
- Développer la veille et le contrôle citoyens de l'action publique en matière d'eau et d'assainissement ;
- Mettre en place des agences intercommunales d'utilité publique pour l'AEPA en milieu rural et semi-urbain ;
- Soutenir la professionnalisation des petits opérateurs de services.

4. Pour améliorer la connaissance de la ressource et l'équilibre des usages de l'eau

- Accélérer l'opérationnalisation des nouvelles agences de l'eau et la mise en place des conseils régionaux de l'eau
- Renforcer les partenariats entre les structures opérationnelles et les structures de recherche (ZiE, Université de Ouagadougou...) pour une gestion plus efficace de l'information et des connaissances ;
- Promouvoir les travaux de recherche pour une meilleure connaissance de la ressource en eau et son évolution (modèle mathématique) ;
- Coordonner et équilibrer les usages multiples dans le temps et dans l'espace depuis la planification jusqu'à l'usage, avec l'élaboration et la mise en œuvre des SNAT, SDAGE, SAGE, etc.

5. Pour promouvoir les usages productifs de l'eau et des sous-produits d'assainissement

- Mettre à l'échelle les solutions éprouvées et performantes de valorisation des sous-produits de l'assainissement dans l'agriculture ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action nationale pour l'irrigation et les aménagements hydro-agricoles ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'hydraulique pastorale dans la valorisation des ressources en eau.

6. Pour améliorer la protection des ressources en eau

- Etablir l'état des lieux des risques et contraintes sur les ressources en eau ;

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions national de maîtrise des eaux de surface et de protection des ressources en eau ;
- Engager des réflexions pour la prise en compte des changements climatiques dans la gestion des ressources en eau ;
- Engager des travaux scientifiques pour trouver des solutions d'élimination des végétaux aquatiques envahissants, notamment le tiffa.

7. Pour améliorer la gestion de l'information et de la connaissance sur l'eau et l'assainissement

- Développer/promouvoir la production intellectuelle (activités de recherche et capitalisation des expériences) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- Intégrer le suivi de l'impact dans les systèmes d'information du secteur (impacts de l'eau et de l'assainissement sur la santé, l'éducation, l'économie, etc.) ;
- Développer le système d'information sur l'assainissement sur la base de l'état des lieux élaboré ;
- Développer le suivi des services d'eau et d'assainissement (indicateurs de performance) au niveau des autorités de gestion (Communes) ;
- Assurer une valorisation systématique des données disponibles dans les bases de données existantes dans la gestion du secteur ;
- Faciliter l'accessibilité des données des bases existantes ;
- Renforcer les mécanismes/dispositifs de partage et de diffusion des connaissances ;
- Adopter des orientations claires sur la production, la gestion et la diffusion de statistiques nationales crédibles et fiables sur l'eau et l'assainissement ;
- Identifier des indicateurs pour mesurer le respect du droit à l'eau et à l'assainissement et les intégrer aux dispositifs de suivi-évaluation (accessibilité financière des services, garantie des services aux plus pauvres ; efficacité des mécanismes de recours).

8. Pour renforcer la mobilisation de la jeunesse et des citoyens pour l'eau et l'assainissement

- Développer des actions concrètes pour forger les bons comportements et pratiques des jeunes, à travers l'éducation familiale, scolaire, parascolaire, etc.
- Valoriser les canaux adaptés pour sensibiliser et mobiliser les jeunes (internet, réseaux sociaux, jeux, sports, bandes dessinées, musique, cinéma, fiction, série-télé, arts, etc.)

- Impliquer les jeunes dans la gouvernance nationale de l'eau en créant un collège pour les jeunes au sein du Conseil National de l'Eau ;
- Responsabiliser les jeunes dans la mise en œuvre d'initiatives et d'actions sur l'eau et l'assainissement surtout au niveau local (Communes et villages) ;
- Accompagner la structuration et la représentation des usagers de l'eau et de l'assainissement en milieu rural (du niveau local au niveau national) pour une meilleure participation au dialogue national.

9. Pour une participation conséquente du Burkina Faso au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau et un suivi effectif des recommandations du Forum National

- Mieux informer la communauté internationale et améliorer la visibilité des initiatives engagées par le Burkina Faso ;
- Bâtir une stratégie de communication avant, pendant et après le forum mondial, en utilisant les divers canaux de communications disponibles ;
- Veiller à bien construire et de façon inclusive la délégation du Burkina, en tenant compte des différentes catégories d'acteurs, pour que le Burkina ait une délégation homogène, de qualité et capable de faire des plaidoyers rentables ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi des engagements du forum national ;
- Organiser un bilan post-forum, pour partager les résultats de la participation burkinabè et définir une feuille de route claire avec les perspectives et les résultats à atteindre.

Les participants au Forum recommandent enfin, que le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique prenne toutes les dispositions nécessaires pour institutionnaliser le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement d'une part, et, avec le concours du Conseil National de l'Eau, assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des recommandations, d'autre part.

Ouagadougou, le 22 Décembre 2011

Les Participants

A l'Eau le Burkina Faso !

Partenaires

